

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 18 MARS 2021**

**N° CCAS\_2021DL024**

**Date de convocation** : 11 mars 2021

**Affichage du compte-rendu** : 25 mars 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : PERSONNEL - Mise à jour du tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Ghislaine ARCARO)

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

**Avancement de grade**

L'avancement de grade est un mode de progression au sein d'un cadre d'emplois. Dès lors, sous réserve de conditions d'ancienneté et/ou de détention d'un échelon et/ou de réussite à un examen professionnel, les collectivités territoriales peuvent promouvoir leurs agents via l'avancement de grade.

Il s'agit depuis, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, d'un mode d'avancement prononcé après avis de la commission paritaire des avancements de grade.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration de transformer les postes ci-après mentionnés, pour faire suite aux décisions prises lors de la commission interne relative à l'avancement de grade.

| <b>Service</b> | <b>Suppression</b>            | <b>Création</b>               | <b>Date d'effet</b>        |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| EAJE           | 2 postes d'adjoints technique | 2 postes d'adjoints technique | 1 <sup>er</sup> avril 2021 |

|      |  |  |                                |
|------|--|--|--------------------------------|
|      | principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet (IB 356-486)                            | principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (IB 380-558)                            |                                |
| EAJE | Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet (IB 356-486) | Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (IB 380-558) | 1 <sup>er</sup> avril 2021     |
| EAJE | Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet (IB 444-714)                                   | Éducateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnel à temps complet (IB 502-761)              | 1 <sup>er</sup> septembre 2021 |

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **APPROUVE** les transformations de poste telles que décrites ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le président au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,